ATTAC Pays d'Arles
Maison de la Vie Associative
Boulevard des Lices
13200 Arles

Arles, le 11 février 2014

Madame, Monsieur,

vous vous êtes porté(e) candidat(e) au siège de premier magistrat de la commune d'Arles lors des élections municipales qui se dérouleront les 23 et 30 mars prochain.
Soucieux de connaître et de faire connaître vos positions et vos engagements sur un certain nombre de sujets qui nous paraissent fondamentaux, le Comité Local d'ATTAC Pays d'Arles adresse à l'ensemble des candidats un questionnaire comportant 10 thèmes sur lesquels nous vous remercions par avance de bien vouloir répondre par écrit au plus tard le 4 mars, au siège de notre association.

Les Services Publics Locaux

La gestion de l'eau. Il ressort de toutes les études récentes que le prix de l'eau est en moyenne supérieur de 30 % entre une gestion privée et une gestion publique, et ce, quelles que soient les spécificités du territoire.
Le contrat qui lie la SEA (Veolia) à la ville d'Arles, -maintenant sous la compétence de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)-, court jusqu'en 2017, 2015 avec l'application de l'Arrêt Olivet. Le moment est donc venu d'en finir avec ce très vieux contrat.

- Vous engagez-vous à négocier au sein de l'ACCM, dès votre élection, une remunicipalisation du service de l'eau et l'assainissement sur Arles ?
- Vous engagez-vous à lancer un scénario de remunicipalisation sur les 6 communes constituant la communauté d'agglomération, au fur et à mesure de l'échéance des contrats, et à renégocier celui des Saintes-Maries-de-la-Mer ?

La collecte des déchets ménagers. Cette collecte est actuellement gérée en régie publique contrairement à une grande partie de la filière déchets et de nombreux autres Services Publics Locaux.

- Vous engagez-vous à maintenir la collecte dans le cadre juridique actuel pendant toute la durée de votre mandature ?
- Concernant le tri sélectif, vous engagez-vous à maintenir et continuer plus avant la campagne de collecte sélective, fixant par exemple, un objectif de collecte d'au moins 50kg/hab/an ou représentant une part d'1/8ème de la collecte des OM ?

L'aménagement du territoire

La Politique Globale de Déplacement : Obligatoire pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants (PDU, Plan de Déplacement Urbain) suivant plusieurs textes de loi (LOTI, LAURE, SRU, Grenelle de l'environnement), le PDU ne l'est pas pour Arles et l'ACCM, en dessous de la taille légale. La ville a proposé l'élaboration d'une Politique Globale de Déplacement (PGD), sensée mettre à plat les divers modes de déplacement & stationnement et les coordonner intelligemment sur le territoire. Cette PGD, initiée en 2004 avec l'audit du RETE n'est actuellement pas très lisible, notamment concernant son schéma directeur.

- Vous engagez-vous à poursuivre la réflexion engagée concernant l'élaboration de la PGD, notamment en exploitant les données issues de l'étude du cabinet « Horizon Conseil » de l'an passé et des travaux concomitants des groupes de travail issus des CCSPL Transport ?
- Vous engagez-vous à associer la société civile à cette réflexion, qu'il s'agisse des groupes de travail déjà constitués ou d'associations ou collectifs rentrant dans le champs de la PGD ?

Le contournement autoroutier d'Arles : 80.000 véhicules/jour passent par la N113, tronçon disjoint de voie rapide inséré dans l'A54 du groupe VINCI, Autoroutes du Sud de la France (ASF). La voie est dangereuse, surtout au point de franchissement du Rhône, et traverse au sud une ville classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Déplacer cette circulation de transit est une bonne chose pour la ville. Mais le projet de contournement autoroutier d'Arles (à l'horizon 2030) consiste surtout à achever la liaison autoroutière entre l'Espagne et l'Italie (A9-A54-A7-A8), pour la circulation rapide du tout voiture et du tout camion. La sauvegarde de la ville n'a pas grand chose à voir dans l'affaire, qu'elle soit contournée par le nord, le sud, ou même par un tunnel. C'est pourquoi il s'agit ici d'un contournement autoroutier et non d'un simple contournement routier. ATTAC Pays d'Arles ne se positionne pas sur les différents scénarios NIMBY (Not In My Back Yard), « oui à l'autoroute, mais pas dans mon jardin », mais plutôt sur l'intérêt de construire une énième autoroute, une des infrastructures routières parmi les plus polluantes.

- Vous engagez-vous à recentrer la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) autour d'un contournement d'Arles et non autour de la création d'une nouvelle portion d'autoroute qui complèterait le linéaire Italie/Espagne ?
- En attente de l'hypothétique réalisation du contournement, vous engagez-vous à mettre en oeuvre, par tous les moyens nécessaires, la sécurisation de la N113, notamment sur ses noeuds les plus accidentogènes ?

Le Parc des Ateliers SNCF : sur ce site industriel historique, depuis 2000, on a vu la réalisation de Supinfocom, de l'IUT, de la Grande Halle, l'aménagement de l'Atelier des Roues... maintenant le site voit se concrétiser le projet de la Fondation LUMA. L'aménagement du site du Parc des Ateliers représente pour ATTAC Pays d'Arles un modèle de ce qu'est un projet inutile, sans consultation citoyenne et faisant fi des réels besoins locaux. En 2005, une « consultation » était lancée sur l'aménagement de la Grande Halle. C'est peu dire que le projet finalisé ne correspond en rien à ce qui avait été proposé par les Arlésiens...

- Vous engagez-vous à rendre le site accessible et ouvert à tous, à y maintenir autant que possible la gratuité des lieux et à y défendre les intérêts des Arlésiens, qu'ils soient d'ordre financier, écologique, en lien avec la vie locale, ou l'économie sociale & solidaire ?
- Vous engagez-vous à associer la population à toute proposition de mutation, de changement de destination, implantation, nature, ou d'aménagement des abords du site ?

L'Exercice de la Démocratie

Le fonctionnement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. La CCSPL est une des seules instances communales permettant un contrôle des Services Publics Locaux et des Délégations de Service Public par les associations représentatives des citoyens et conséquemment de l'utilisation justifiée de l'argent public et de la qualité des services.
ATTAC Pays d'Arles y siège activement et a noté une évolution positive de la qualité et la tenue des réunions.

- Vous engagez-vous à faire fonctionner cette Commission de façon constructive, avec pour objectif une réelle mutualisation des décisions et des propositions entre les élus en charge de la gestion des Services Publics Locaux et les représentants des associations locales ?
- Vous engagez-vous à maintenir ces Commissions à parité d'élus et d'associations locales en respectant le cadre du règlement intérieur que ceux-ci ont déjà fixé ensemble, ou du moins, à laisser à la charge des membres de la Commission, l'entière liberté d'établir entre eux le règlement intérieur ?

La démocratie participative. La totalité des programmes des candidats soulignent la nécessité d'un exercice plus prononcé de la « démocratie participative » par les citoyens. Pour ATTAC Pays d'Arles, il ne peut y avoir de réelle démocratie participative sans délégation budgétaire et sans instance permettant aux citoyens de contribuer à l'élaboration et à l'affectation du budget de leur commune.
Dans cet ordre d'idée,

- Etes-vous prêt à mettre en place un conseil consultatif budgétaire dont la composition serait l'émanation de la société civile et dont les missions seraient de contrôler, d'émettre des propositions et des recommandations en matière budgétaire avec publication des travaux dans le bulletin municipal et devant le conseil municipal ?
- Etes-vous prêt à déléguer la gestion d'une partie du budget communal sous forme d'enveloppe budgétaire dont le montant serait à déterminer, aux conseils de quartier et aux commissions extra municipales qui doivent être créées pour un réel équilibre des pouvoirs ?

L'accès aux documents administratifs. S'il est toujours possible d'obtenir consultation ou copie des documents administratifs concernant la ville, la majorité des Arlésiens n'en n'a pas connaissance car ceux-ci ne sont pas centralisés, difficilement accessibles et avec une publicité inexistante ou à minima. Par exemple, si l'ordre du jour des conseils municipaux est bien accessible par internet sur le site de la ville, les délibérations sont à consulter au Service des Assemblées ou à l'accueil de la mairie. Il est donc possible de consulter par internet les délibérations de 1425 à 1907 grâce à la numérisation des archives, mais pas de consulter les délibérations récentes.

- Vous engagez-vous à numériser et rendre accessible par internet sur le site de la ville d'Arles les délibérations du conseil municipal et les recueils des actes administratifs ?
- Vous engagez-vous à amorcer et maintenir durant votre mandat un effort de numérisation concernant toutes les données relevant de l'accès aux documents tel que défini par la CADA ?

Le cumul des mandats. Autant les réformes institutionnelles sont importantes pour démocratiser la vie politique, autant les changements de comportement sont déterminants et primordiaux en matière de cumul des mandats. Dans ces conditions,

- vous engagez-vous à n'exercer que le seul mandat de 1er magistrat à l'exclusion de tout autre mandat électif pendant la durée de votre mandature ?

Les budgets de la ville

L'encours de la dette. ATTAC est très vigilante sur l'utilisation des deniers publics, surtout quand ceux ci vont nourrir les caisses de grands groupes privés. C'est pourquoi elle surveille autant que possible tout ce qui a trait aux PPP, aux DSP, et ne saurait oublier au passage nos amies les banques. Dans le cadre des Collectifs d'Audit Citoyens de la dette publique, ATTAC Pays d'Arles a lancé depuis 2011 un audit annuel de la dette des administrations locales de notre territoire.

- Vous engagez-vous, pendant la durée de votre mandat, à ne pas emprunter de produits structurés, ou du moins, à ne pas dépasser les critères de risques classés faibles dans la Charte de bonne conduite de Gissler ?
- Vous engagez-vous à refinancer, selon les opportunités du marché, les emprunts à risque que détient encore l'encours de la dette d'Arles ?

Sachant que l'orientation donnée à ces questions relèvent de la stricte compétence de la municipalité ou par délégation de la communauté d'agglomération, nous vous remercions en conséquence de bien vouloir éclairer les citoyens en vous positionnant en toute transparence et selon les convictions qui vous animent.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations républicaines.

Le Bureau d'ATTAC Pays d'Arles.